



S'INSPIRER

Le Ban-Saint-Martin

végétalise la cour de l'école Verlaine

Juillet 2024
#Territoires #Îlot de fraîcheur #Sobriété foncière #Convivialité

Depuis 2023, les élèves de l'école Paul Verlaine du Ban-Saint-Martin (Moselle) profitent d'une cour de récréation entièrement réaménagée afin de permettre une gestion intégrée des eaux pluviales et un meilleur rafraîchissement. La nappe de bitume existante a été retirée pour laisser place à des arbres, bosquets et nouveaux espaces conviviaux qui allient confort d'usage et infiltration de l'eau dans les sols grâce à de nouveaux revêtements.

eaux de ruissellement depuis les zones recouvertes du nouvel enrobé clair imperméable (indispensable au passage de véhicules de secours) vers les zones perméables, composées de matériaux organiques (copeaux de bois, plantations) ou inorganiques (sable, gravier). Ainsi, la cour permet une gestion intégrée du cycle de l'eau selon l'approche zéro tuyaux : les précipitations infiltrent le sol au plus près de là où elles tombent. Cela soulage le réseau d'assainissement, réduit le risque inondation et favorise la recharge des nappes.



LE PROJET

La végétalisation de la cour de l'école communale s'inscrit dans le cadre de la démarche Plan Paysages, portée par le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) lauréat du Grand Prix national du paysage 2024. Planter les cours d'école est l'une des actions phares du document : l'objectif n'est rien de moins que de « casser la croûte », autrement dit d'enlever le revêtement superficiel en macadam qui recouvre la grande majorité des cours d'école et fait de ces espaces de redoutables îlots de chaleur en période estivale. De leur côté, les élus du Ban-Saint-Martin portaient déjà une politique communale visant à faire du végétal un élément structurant des espaces publics de la ville en veillant, entre autres, à planter de nouvelles essences adaptées à leur écosystème et à augmenter la proportion de plantes vivaces.

Penser le cycle de l'eau

Pour financer l'opération, l'équipe municipale s'est appuyée sur l'Eurométropole de Metz et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse qui soutient les actions de désimperméabilisation. En effet, le projet favorise l'écoulement des

Permettre la mixité des usages

Loin d'être intégralement plantée, la cour est pensée de manière à articuler tout l'éventail d'usages auxquels peut servir cet espace. La partie de la cour avec un revêtement « en dur » permet de pratiquer la course. Le terrain de sports collectifs, doté d'un pare-ballon en bois, est placé sur le côté pour éviter que la pratique des jeux de ballon n'empiète sur les activités des autres élèves. Il y avait, effectivement, un enjeu à veiller à ce que les footballeurs en herbe, majoritairement des garçons comme le confirment les études sociologiques, ne repoussent pas les autres enfants sur les bords mais plutôt qu'ils partagent équitablement l'espace récréatif. In fine, la cour est désormais un lieu où l'on peut jouer de la musique avec des instruments dédiés et profiter du jardin pédagogique ou des jeux d'équilibre. Le nouvel espace offre également près de cinquante mètres linéaires pour s'asseoir, discuter ou lire. Pour autant, l'activité qui emporte l'adhésion de l'immense majorité des élèves reste indéniablement le prélasserment sur l'un des nombreux filets tendus sous les arbres ! En définitive, débitumer ne suffit pas à faire une politique de sobriété : pour être désirable, celle-ci se doit d'être appropriée par celles et ceux qui en font l'expérience sensible.

En quelques dates

2018

Lancement du Plan Paysages à l'échelle du SCoT

2020

Démarrage de la concertation sur le réaménagement de l'école

2021

Début de la phase d'études

2022

Travaux

2023

Livraison de la cour



LES ÉTAPES

Une démarche réfléchie

La méthode prévue par le SCoTAM pour décliner opérationnellement ses objectifs de qualité paysagère consiste à mutualiser des moyens d'ingénierie pour les communes et à former les élu-es. Confortée par un premier module de formation aux méthodes pour « casser la croûte » et le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) par le SCoTAM, la commune du Ban-Saint-Martin formalise son souhait de faire appel au bureau d'étude paysager Omnibus pour la végétalisation de sa cour d'école, avec la volonté d'adopter une démarche résolument participative pour la conception du projet.

Un travail de conception co-construit

Les paysagistes engagées sur le projet ont inventé une méthode de concertation dédiée, mobilisant chacune des six classes de l'école. Après un premier atelier consacré à la sensibilisation au cycle de l'eau et à la cartographie des usages de la cour, un second atelier a permis aux enfants de réaliser collectivement des maquettes de leur future cour, à partir du cahier des charges dégagé lors du premier atelier. C'est sur cette base que les paysagistes ont fondé leurs esquisses avant d'échanger avec l'équipe enseignante et les services techniques de la ville pour affiner leurs plans, notamment en retirant les jeux qui auraient nécessité trop de surveillance des adultes (cabanes, balançoires) ou en sélectionnant des variétés de plantes peu gourmandes en eau. L'équipe de paysagistes est ensuite venue, juste avant l'arrivée des pelleuses, présenter aux enfants les transformations qui allaient être réalisées à l'aide de marquages au sol.

Des équipes impliquées même après les travaux

La mobilisation des agents et du personnel enseignant ne s'est pas arrêtée à la phase de conception. Les agents de la ville ont ainsi proposé la réalisation, à partir du bois d'arbres abattus dans la commune, de bancs qui n'attendent que d'être disposés sur les encoches prévues à cet effet par les paysagistes. Les services techniques ont également confectionné les poubelles et s'assurent de l'entretien du site, prenant particulièrement soin des végétaux. De même, les instituteurs s'approprient peu à peu la pergola en bois sous laquelle ils peuvent enseigner en extérieur lors des beaux jours. Bien que les travaux soient achevés, la cour continue d'évoluer en fonction des retours des élèves : des porte-trottinettes ont été ajoutés pour répondre aux besoins de stationnement croissants avant, peut-être, une nouvelle évolution des pratiques de mobilité chez les plus jeunes.

En chiffres



495 320
euros de budget



109 000
euros de dépenses
pour la commune après
déduction des subventions



2 500 m²
de superficie



70 %
de la cour
désimperméabilisée



50 mètres
linéaires de bancs



6
classes

Ours

Conception : réseau Cler

Rédaction : Olivier Loubès

Création graphique :

Mathilde Gayet - Kreion Studio

Photos : Unsplash, Adobe Stock.



En
partenariat
avec



Pour en savoir +

Agence de l'eau Rhin-Meuse -

Désimperméabilisation de la cour d'école
Paul-Verlaine à Ban-saint-Martin (57)

Contact

Cyril DELHOTAL

dgs@ban-saint-martin.fr

06 25 94 58 96